



## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES**

#### **Réunion du 10 février 2022**

Monsieur le Président,

Le SAPACMI profite de ce premier CTSP de l'année 2022 pour vous alerter sur la nécessité de faire une pause dans les réformes en rappelant que les agents de préfecture subissent de plein fouet et sans discontinuité les réorganisations depuis 12 ans. Il est temps de stopper cette dérive qui met à mal le moral des agents mais aussi la qualité du service rendu.

Les personnels de préfecture, vous en conviendrez, sont très sollicités dans un environnement en perpétuel changement qui est loin de les rassurer et de les apaiser.

De plus, dans ce contexte mouvant et instable où les agents comme les usagers ne se retrouvent plus, la dématérialisation croissante des démarches administratives ne rapproche pas l'administration du citoyen et n'atteint pas ses objectifs.

Les usagers en situation de fracture numérique et d'illectronisme ont besoin d'être accompagnés et guidés dans leurs démarches administratives. C'est d'ailleurs le constat dressé par les participants aux travaux sur les missions prioritaires des préfectures (2022 – 2025). En effet, un 6ème groupe de travail dédié à l'accueil du public en préfecture et sous préfecture vient d'être créé afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers et renforcer les points d'accueil numérique.

Après PPNG et la mise en place des CERT au sein desquels il y a beaucoup à dire sur les conditions de travail de nos collègues, voici l'ANEF pour les services étrangers, qui était censé révolutionner le traitement de la demande des titres de séjour mais dont les dysfonctionnements techniques demeurent nombreux.

Dans la série des réformes devant améliorer et simplifier les procédures, n'oublions pas les SGCD créés en janvier 2021 alors que les conditions propices à cette installation n'étaient pas réunies. Malgré les efforts de la DMAT, le quotidien des agents du SGCD demeure compliqué, en raison de la multitude des sources d'information et d'instruction.

Les efforts d'harmonisation se heurtent à la réticence des DDI, qui veulent chacune conserver leur spécificité et leurs habitudes et refusent de répondre aux questions sur leur ancien fonctionnement au motif qu'elles n'ont plus les effectifs pour ça. Les agents du SGCD bénéficient en outre de peu de considération de la part de leurs collègues ou des directeurs de DDI qui déplorent la perte de proximité et ne voient pas le changement d'échelle intervenu en matière de gestion RH. Cette situation rend le service bien peu attractif et nombre d'agents cherchent à quitter la structure.

Qui plus est, la volonté de ne pas faire remonter de difficultés et de ne pas faire de vagues en ne signalant pas les dysfonctionnements a complexifié le fonctionnement interne du SGCD qui, au lieu de gagner en fluidité, s'embourbe avec la démultiplication des niveaux de validation. Les agents ont perdu en autonomie et la lourdeur des procédures est décourageante.

Dans ce contexte morose et déprimant, parler de Projet Stratégique de l'Administration territoriale de l'État n'est pas de nature à rassurer et ne sera pas porteur de sens aussi longtemps que les réformes en cours ne sont pas stabilisées.

Pour le SAPACMI, il est urgent de tirer les leçons des expériences et des réformes avant de se projeter en avant au risque de perturber encore un peu plus les agents dans leurs missions et dans leurs conditions de travail.

Aujourd'hui, l'urgence est de redonner du sens aux missions des agents de préfecture avec des conditions de travail acceptables, des moyens adaptés et une charge de travail qui soit soutenable pour que chaque agent ait le désir de fournir un travail de qualité avec le sentiment d'être considéré, reconnu et utile. C'est avec nos collègues et grâce à eux que vous devez et pourrez construire l'État territorial de demain.

Le SAPACMI vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal de ce Comité Technique.

